

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 4 février 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir Mme POPARD) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. BORDAT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. BERTELOOT - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

**Musées - Programme prévisionnel des expositions temporaires pour l'année 2013 -
Approbation - Demandes de subventions**

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les musées de Dijon participent à la vie culturelle de la cité, notamment par l'organisation d'expositions temporaires autour de thèmes spécifiques, artistiques ou scientifiques, selon la spécialité de chaque établissement. Il est proposé d'approuver le programme de ces manifestations pour l'année 2013, annexé au rapport.

Par ailleurs, la Ville est susceptible de recevoir une aide financière de l'État dans le cadre de la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, de collectivités territoriales ou de différents organismes, pour

l'organisation de ces expositions temporaires, mais également pour les actions suivantes mises en œuvre par les musées municipaux :

- opérations ponctuelles à l'occasion, par exemple, d'un événement local ou d'une opération nationale (nuit des musées, fête de la science, etc.),
- saisons culturelles annuelles des musées,
- campagnes de numérisation des collections,
- publications en relation avec les expositions ou hors expositions,
- actions éducatives et culturelles,
- développement de sites internet.

Il est donc proposé de demander des subventions auprès des différents financeurs pouvant accorder leurs concours pour le financement des opérations qui seront menées en 2013 par les musées de Dijon et qui entrent dans le cadre des actions définies précédemment.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le programme prévisionnel des expositions temporaires dans les musées de la Ville pour l'année 2013, annexé au rapport ;

2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations qui seront menées par ses musées en 2013, notamment auprès de l'État dans le cadre des actions définies par la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, des collectivités territoriales et des différents organismes ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ